



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2015

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Messieurs André MASLANKIEWICZ - Emile PERRAUD – Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, Adjoint.

Mesdames Christine COCHET – Marie DICORATO - Christine LECHON - Céline MAFFRE et Frédérique MOISSET – Vanessa VEILLON

Messieurs Patrick CHARNAY - Christian COCHET – Francisco MARTINEZ et Jean-Michel SALQUE conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Bruno FORT

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

- Informations à l'Assemblée dans le cadre de la délégation accordée au Maire
 - Convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (aménagement RD 1504)
 - Engagement d'un avocat via la CCBS pour recours gracieux sur recouvrement TASCOM
- Délibérations :
 - Comptes de gestion 2014
 - Comptes administratifs 2014
 - Affectation du résultat
 - Vote des taux 2015
 - Budgets primitifs 2015
 - Fonds Solidarité Logement
 - Demande de subvention au titre de la DETR pour travaux salle des fêtes
 - Legs Monsieur MATHERN Guy
 - Convention adhésion au groupement de commande pour achat d'électricité

Procès-verbal du 05 février 2015 :
Pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne la présence de Madame Annie Mugnier, correspondante du Progrès et lui souhaite la bienvenue.

En préambule, Monsieur Bonnard remercie Katia Astier, adjoint administratif contractuel, dont la mission s'achèvera le 31 mars, pour sa contribution au bon fonctionnement de la mairie durant la période d'accroissement d'activité.

➤ Information du Maire dans le cadre de la délégation générale en matière de marchés publics et accords-cadres.

N°	Objet	Attributaire	Montant en Euros H.T
Convention n°2015-042-VOI.	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 1504.	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain. 0100 Bourg en Bresse	8 550,00 €
	Frais juridiques pour recours gracieux TASCOM	Avocat CCBS	1 500.00 €

➤ **Délibérations :**

- Les comptes de gestion 2014, pour le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à l'unanimité.
- Présentation des comptes administratifs 2014 budget principal et budget annexes eau/assainissement. Ils font apparaître les résultats ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

DEPENSES

RECETTES

Fonctionnement	508 560.96 €	822 989.97 €
Investissement	1484 486.03 €	1 372 082.48 €
Total cumulé	1 993 046.99 €	2 195 072.45 €

Solde positif = 202 025.46 €

EAU

DEPENSES

RECETTES

Fonctionnement	42 317.07 €	113 767.51 €
Investissement	140 677.52 €	103 949.66 €
Total cumulé	182 994.59 €	217 717.17 €

Solde positif = 34 722.58 €

ASSAINISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

Fonctionnement	19 608.42 €	49 019.95 €
Investissement	39 134.18 €	46 001.58 €
Total cumulé	58 742.60 €	95 021.53 €

Solde positif = 36 278.93 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, Monsieur Bruno FORT, adjoint aux finances soumet ces documents au vote de l'Assemblée.

Ces comptes administratifs, en parfaite concordance avec les comptes de gestion du Trésorier de Belley, sont approuvés à l'unanimité.

- Affectation du résultat.

Le conseil municipal à l'unanimité

- affecte 112 403.55 € au 1068 pour le budget communal

- Mr Bonnard communique ensuite l'état de notification des taux des taxes directes locales.

Il indique qu'en dépit de la diminution régulière des dotations de l'état, la commission des finances propose de maintenir les taux actuels afin de ne pas impacter les ménages par une augmentation des prélèvements.

Le conseil municipal à l'unanimité vote les taux 2015 ainsi qu'il suit :

☞	taxe d'habitation :	9.27 %
☞	foncier bâti :	9.16 %
☞	foncier non bâti :	22.11 %

- Les budgets primitifs budget principal et budgets annexes eau/assainissement 2015 sont votés à l'unanimité. Ils s'équilibrent comme suit :

☞ **pour le BUDGET COMMUNAL :**

→ Section d'exploitation : 889 173.46 €

→ Section d'investissement : 751 489.82 €

Monsieur le Maire indique que ce budget a été élaboré par la commission des finances en reprenant les propositions de la profession de foi des élections municipales de 2014.

Les principaux investissements programmés sont :

- Mise aux normes accessibilité avec travaux d'amélioration thermique et rénovation de la salle des fêtes : des subventions de l'Etat et du Conseil Général sont attendues
- Rénovation de l'église : la toiture en mauvais état sera traitée en priorité (les façades feront l'objet d'une rénovation ultérieure)
- Etude de la rénovation de l'ancienne école maternelle
- Cimetière de Chazey-Bons : accessibilité de la partie nouvelle et remise en état du terrain de concessions reprises
- Installation de mains courantes au stade de football (travaux demandés par le District de football)
- Parking de la salle des fêtes : fin des travaux d'étanchéité. Monsieur le Maire explique qu'en dépit de la réalisation des travaux conformément au rapport de l'expert missionné par le Tribunal Administratif, le recours demeure.
- Travaux de voirie : étude d'aménagements de sécurité avec mise aux normes accessibilité de la RD 1504 dans le bourg de Bons. Le montant prévisionnel des travaux étant très élevé, ceux-ci devront être réalisés sur plusieurs exercices.

☞ **pour le BUDGET ASSAINISSEMENT :**

→ Section d'exploitation : 55 411.53 €

→ Section d'investissement : 48 316.38 €

☞ **pour le BUDGET EAU :**

→ Section d'exploitation : 73 722.58 €

→ Section d'investissement : 138 261.58 €

- Sur proposition du Maire, à l'unanimité, l'adhésion au Fonds Solidarité Logement est renouvelée pour l'année 2015. La contribution s'élève à 0.30 € par habitant.

- **Demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes.**

Monsieur le Maire communique le plan de financement des travaux envisagés et propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015 ainsi que celle du Conseil Général au titre de la Dotation Territoriale 2016. Proposition adoptée à l'unanimité.

● **Succession Mr Mathern**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Monsieur Guy MATHERN, en son vivant domicilié à CHAZEY-BONS 161, rue de Penaye est décédé le 30 août 2014.

Il donne ensuite lecture du courrier de Maître Karine RENOUX l'informant des dispositions testamentaires prises par le défunt visant à léguer ses biens à la Commune de Chazey-Bons.

Monsieur le Maire communique enfin l'avis de valeur relatif à la maison d'habitation avec terrain sise 161 rue de Penaye et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce legs.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le legs de Mr Mathern et donne délégation à Monsieur le Maire pour la régularisation des actes y afférents.

Par ailleurs, le Conseil Municipal accepte la valeur estimée à 70 000 € (SOIXANTE DIX MILLE EURO) et décide de recourir à un avocat pour déposer la requête auprès du Juge.

Cette opération sera finalisée par devant Maître Karine RENOUX, notaire à Belley, les frais étant à la charge de la commune.

Après discussion, l'assemblée n'envisage pas de conserver ce bien dans le patrimoine communal car il nécessitera de nombreux travaux et la situation géographique ne permettra pas une utilisation publique.

Monsieur BONNARD propose néanmoins au Conseil Municipal de prévoir de donner le nom de Guy MATHERN à une voie ou un bâtiment, afin d'honorer la mémoire de ce donateur.

● **SIEA : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2016, pour les sites au tarif « Jaune » et au tarif « Vert » dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 36kVa.

Il précise que dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le SIEA propose d'être le coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du département de l'Ain.

Monsieur BONNARD propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opportunité.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés et autorise le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires.

➤ **Informations :**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se joindre à lui pour rendre visite à Monsieur Louis Moulin le 28 mars, jour où il fêtera ses 100 ans.

C'est un évènement dans la vie d'une commune et Monsieur Bonnard rappelle que Monsieur Moulin a été élu municipal pendant de nombreuses années.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 24 mars 2015.

Chazey-Bons, le 27 mars 2015

Le Maire, Didier BONNARD

